

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_046**

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****EMPLOI - INSERTION**

*Signature d'une
convention de
fonctionnement avec la
Mission Locale du
Douaisis pour l'année
2026*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 43
Procurations : 8

Nombre de votants : 51**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_046

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

EMPLOI - INSERTION

Signature d'une convention de fonctionnement avec la Mission Locale du Douaisis pour l'année 2026

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire », et notamment, « les actions en faveur de l'emploi »,

Vu l'ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale et la circulaire n° 1671 du 9 avril 1982,

Vu la loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 et ses dispositions relatives à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Vu la charte nationale des Missions Locales adoptée par le Conseil National des Missions Locales le 12 décembre 1990,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative au renforcement de la contractualisation et de la transparence financière entre l'association et son subventionneur,

Vu la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques,

Vu le projet de convention de fonctionnement ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 18 février 2026.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault adhère à la Mission locale du Douaisis pour les communes du territoire situées sur l'arrondissement de Douai.

L'objectif de la Mission locale est d'informer, accueillir et contacter directement, ou par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur son territoire d'intervention qui ne sont pas scolarisés, et en priorité les jeunes demandeurs d'emploi.

Le montant de la participation de la Pévèle Carembault est déterminé en fonction du nombre d'habitants multiplié par un taux.

Pour mémoire, le montant de la subvention en 2025 était de 56 878 €.

Pour l'année 2026, il est de 57 389 €.

La convention de fonctionnement annexée à la présente délibération a pour objet de déterminer le montant et de définir les modalités de la participation de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, à l'activité principale de la Mission Locale du Douaisis, bénéficiaire de la présente convention.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- ***D'octroyer une subvention de 57 389 € à la Mission Locale du Douaisis, pour l'année 2026.***

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_046-DE



- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de fonctionnement de la Mission Locale du Douaisis, et tout document et avenant n'en modifiant pas le fond y afférent.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NIERMICK

Signé électroniquement par Valérie NIERMICK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

LUC FOUQUET

Signé électroniquement par Luc FOUQUET
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT



BILAN D' ACTIVITE MISSION LOCALE 2025 antenne de la CCPC à Orchies

chiffres non définitifs

INDICATEURS Nombre de Jeunes Accompagnés par an

Nb de jeunes accompagnés	2025			
Total	328			
Dont Primo arrivants	112			
Dont CEJ	74			

INDICATEURS Sorties des jeunes accompagnés par an

	2025	
	Nb jeunes	Nb situations
Nb de sorties emploi	135	304
dont alternance	17	17
Nb de sorties formation	42	45
dont reprise scolarité	1	1
Nb de PMSMP	73	121
<i>période mise en situation milieu pro</i>		

INDICATEUR Montant annuel de la demande de subvention

Subvention demandée	2025
	56 878 €

INDICATEUR Actions menées en 2025 sur le territoire Pévèle Carembault

Type	Nbre de jeunes	Résultats	Observations
------	----------------	-----------	--------------

10 & 11 janv. : Entretien avec les postulants pour l'aide au permis en Mairie d'Orchies (38 jeunes concernés)
 5 au 7 fév. : Atelier "Y croire et agir" 1ère session (12 jeunes CCPC concernés)
 13 fév. : Rallye PMSMP au CRT de Lesquin avec ateliers de préparation en amont (3 jeunes CCPC concernés)

17 au 19 fév. : Atelier "Sauter le pas vers le projet professionnel" sur 3 jours (12 jeunes CCPC concernés)

06 mars : Réunion CLSPD en Mairie d'Orchies (thématique Logement)

24 mars : Réunion avec l'ASSIFEP sur les métiers du BTP avec les techniciens en vue de positionner des jeunes

27 mars : Forum LP Paul Langevin à Waziers mais accompagnement d'un groupe de 7 jeunes de l'antenne

08 avril : Stand tenu au Forum Emploi de la Ville d'Orchies

12 avril : Réunion CLSPD concernant les actions de prévention de la délinquance

22 avril : Atelier "Métiers de la Police et de la Gendarmerie" à Masny avec 3 jeunes CCPC présents

22 mai : Visite ACI "Envie 2" à Lesquin (7 jeunes CCPC concernés)

mai : Réunion de préparation au CEJ-Mineurs (3 jeunes CCPC concernés)

13 juin : Réunion CLSPD (projets d'actions préventions VIF)

01 au 09 sept. : Accueil Stagiaire CIP en reconversion professionnelle

25 sept. : Réunion partenariale Mobilité & Emploi à la CCPC à Pont à Marcq

06 nov. : 25 ans de la ML à la Salle La Grange (28 jeunes CCPC). Partenaires présents : CCPC pour la Mobilité, Ecole de Production, IRFA, Armée de Terre, UFC Que Choisir)

17 nov. : Réunion partenariale avec Equipe de la Maison Nord Solidarité (mise en place de 2 à 3 réunions en 2026 pour échanger sur situations communes)

**CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA
MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DANS LE
DOUAISIS**

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

141 rue Nationale

59710 PONT A MARCQ

Représentée par son Président, **Monsieur Luc FOUTRY**

ET

LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DANS LE DOUAISIS

222 Place du BARLET

59500 DOUAI

Représentée par son Président, Jean – Luc HALLÉ

Identifiée par son n° de SIRET 433 892 353 00098

Vu la délibération du conseil communautaire du

II EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et de définir les modalités de la participation de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT** à l'activité principale de la **MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DANS LE DOUAISIS**, bénéficiaire de la présente convention.

L'activité principale de la Mission Locale consiste à :

- Informer, accueillir et contacter, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant sur son territoire d'intervention qui ne sont pas scolarisés, et en priorité, les jeunes demandeurs d'emploi.
- Aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents notamment en matière de formation et d'emploi.
- Contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne des jeunes qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle afin que, dans une approche globale, soient pris en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs...
- Contribuer à impulser, en partenariat et en fonction des possibilités locales, des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi des jeunes.

Article 2 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

L'activité mentionnée à l'article 1 dont le budget prévisionnel est joint en annexe 1, est cofinancé par l'Etat, le Conseil Régional des Hauts de France et les Intercommunalités. La participation des intercommunalités est calculée en fonction du nombre d'habitants. Le tableau de répartition du nombre d'habitants par communes est joint en annexe 2.

Le montant de la participation de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT** pour l'année 2026 s'élève à : **57 389euros**.

Article 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Les dépenses engagées par la Mission Locale couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour éviter les frais bancaires, il est nécessaire que les participations des différents financeurs soient versées le plus rapidement possible, c'est-à-dire à la signature de la présente convention.

La participation sera versée au compte ouvert au nom de :

MISSION LOCALE POUR L' EMPLOI DES JEUNES

Banque : Caisse d'Epargne Nord

N° de compte : 16275 50000 0810375239 47

Article 4 : ENGAGEMENT DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif.
- Fournir avant le 30 juin de l'année suivante le rapport d'activité et le compte de résultat de la Mission Locale.

Article 5 : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle des comptes annuels de la MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DANS LE DOUAISIS, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi sont réalisés par :

Société de Commissaires aux Comptes PETIT-DARQUE

293 avenue de la PONONIA

BP N°37

62251 HENIN BEAUMONT CEDEX

Article 6 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois.

Fait à Pont à Marcq, le
Le Président de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT

Fait à Douai, le
Le Président de la
MISSION LOCALE DU DOUAISIS

Luc FOUTRY

Jean-Luc HALLÉ

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_046
Objet :	Signature d'une convention de fonctionnement avec la Mission Locale du Douaisis pour l'année 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_046-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_046-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_046.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_046-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_21.01 _ BILAN 2025.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_046-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	774.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_21.02 _ Conv de fonct MLDOUAI CCPC2026.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_046-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	328.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h45min07s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	4 mars 2026 à 17h50min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h51min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h51min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h51min18s	Reçu par le MI le 2026-03-04